ACADEMIE LIBRE INSCRIPTION 2023-2024

L'inscription aux cours se fait à l'année avec 3 chèques respectivement encaissés au début de chaque trimestre. Sinon prendre des cours au carnet.

NOM		
Prénom		
Date inscription		
Adresse Postale		
e-mail		
Téléphone		

Cours, par trimestre*				
Lundi				
Peinture: Initiations techniques		(2h30)	250€	
Peinture: Approfondiss. /Recher	che N1	(2h30)	250€	
Peinture : Approfondiss. /Recher	che N2	(2h30)	250€	
Mardi				
Dessin contemporain		(2h)	200€	
Portrait	(2h, ı	modèle)	260€	
Atelier Libre	(2h, ı	modèle)	110€	
Mercredi				
Atelier Libre	(2h, ı	modèle)	110€	
Modèle vivant	(2h, ı	modèle)	260€	
Pastel		(2h)	200€	
Techniques mixtes		(2h)	200€	
Jeudi				
Carnet atelier 1		(2h)	200€	
Carnet atelier 2		(2h)	200€	
Dessin créatif/gravure	(2h)		200€	
Vendredi				
Aquarelle		(2h)	200€	
Portrait (modèle 1 fois sur 4)		(2h)	215€	

Carnet de 5 cours*		
Atelier libre	75 €	
Cours de 2h	125 €	
Cours de 2h30 et 2h avec modèle	150 €	

Réductions*			
2 ^{ème} cours	- 50€		
3 ^{ème} cours	- 70€		
Ancienneté (au moins 6 ans)	- 8%		
Jeune (moins de 30 ans)	- 8%		

Chèques à joindre*		
Cotisation obligatoire de 20€		
Trimestre 1		
Trimestre 2		
Trimestre 3		
Compete		
Carnets		

* Cocher les cases retenues

Co			

Fiche d'inscription accompagnée des chèques, à poster à : <u>Académie Libre - 52 avenue de la Grande Bégude - 13770 Venelles</u> ; ou à remettre directement sur place dans la boite aux lettres.

Date: 01/07/2023

Académie libre - Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente détaillent les conditions dans lesquelles les adhérents à l'Académie Libre bénéficient des prestations offertes par cette Association.

1. Généralités

L'année de référence pour les cours est l'année scolaire de la zone académique B. Elle est divisée en trois trimestres de 11 séances chacun. Les cours se déroulent du lundi au vendredi. Ils ont lieu à l'atelier de Venelles. Les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires, sauf éventuellement en cas de rattrapage. Des stages peuvent également être organisés par des professeurs le weekend.

2. <u>Inscription et paiement</u>

Deux types d'inscription sont disponibles, à l'année ou au carnet. Dans tous les cas l'adhésion à l'Association est obligatoire. La cotisation d'adhésion est fixe ; elle se fait par chèque.

a) Inscription à l'année

L'inscription à l'année bénéficie du meilleur tarif de l'Académie. En début d'année, le paiement des cours se fait avec trois chèques, un pour chaque trimestre, qui seront encaissés progressivement par l'Association au début de chaque trimestre.

Pour une inscription en cours d'année, le tarif du trimestre en cours sera calculé au prorata des séances de cours restantes.

b) Inscription au carnet

Le carnet permet un engagement sur un petit nombre de séances. Une fois acheté, l'adhérent gère ses séances avec le professeur. Ce tarif ne bénéfice d'aucune réduction.

3. Réductions

Pour une inscription à 2 cours sur l'année, la réduction est de 50€ par trimestre. Pour une inscription à un 3ème cours sur l'année, la réduction est de 70€ supplémentaire, soit une réduction totale de 120€ par trimestre. Après 5 années consécutives d'inscription, à partir de la 6ème année d'ancienneté, une réduction supplémentaire de 8% s'applique au tarif de base éventuellement diminué des réductions pour une inscription à plusieurs cours.

Pour un adhérent jeune de moins de 30 ans la réduction est de 8% s'applique au tarif de base éventuellement diminué des réductions pour une inscription à plusieurs cours.

Les réductions ancienneté et jeune ne sont pas cumulables.

Les réductions ne s'appliquent pas aux carnets.

Pour une adhésion à l'Association tardive, au cours du 3^{ème} trimestre, la cotisation bénéficie d'un demi-tarif.

4. Remboursement

Les remboursements ne pourront se faire que sur présentation d'un certificat médical. Le montant du remboursement est calculé sur la base du nombre de séances manquées sur la période couverte par le certificat

Les carnets ne sont pas remboursés ; mais ils peuvent être utilisés l'année suivante.

5. Rattrapages

Dans la limite de 5 séances par trimestre, une séance manquée peut être rattrapée dans un cours de l'Académie, en accord avec le professeur concerné.

Pour un rattrapage dans un cours au tarif de base plus élevé que le cours d'origine nous demandons le paiement de la différence de tarif ramenée au cours (sans tenir compte des réductions).

6. Tarifs

Les tarifs des cours et des stages sont disponibles sur le site Internet de l'Académie : https://www.academielibre.com/

Date: 01/07/2023